REGLEMENT INTERIEUR

2025-2026

ACCUEIL DE LOISIRS

I. PARTICIPATION DES PARENTS :

Une adhésion annuelle et familiale est demandée. Vous faites partie intégrante de l'association. Vous trouverez toutes les informations à la vie du quartier dans le mensuel « La petite lettre » ou sur notre site internet www.maisondesessarts.fr. Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle, ainsi qu'aux fêtes de la maison des Essarts, aux activités et aux sorties organisées par la structure.

II. MODALITES D'INSCRIPTION :

Pour chaque nouvelle année scolaire, toutes les familles doivent remplir un dossier complet d'inscriptions. Demandez un dossier de pré-inscription à l'accueil de la maison des Essarts ou par mail : InscriptionALEssarts@gmail.com

Après **avoir rendu (par mail ou à l'accueil) votre dossier de pré-inscription**, un mail vous sera envoyé pour vous donner accès à votre Espace Famille avec votre identifiant et mot de passe.

Il faudra aussi nous retourner le bon de signature de ce règlement, et la fiche sanitaire de chaque enfant (Obligatoire pour leur sécurité)

Les demandes d'inscriptions se font sur votre Espace Famille. Il est possible de la faire à l'accueil de la Maison des Essarts. Lorsque les demandes sont acceptées (ou refusées) vous recevez un mail de confirmation.

Espace famille:
https://www.maisondesessarts.org/EspaceFamilleAnimation.aspx?nomstructure=essarts

MERCREDIS : LES INSCRIPTIONS SONT A FAIRE 8 JOURS AVANT LA JOURNEE (MARDI SOIR DERNIER DELAI)

VACANCES SCOLAIRES : LES INSCRIPTIONS SONT A FAIRE 11 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA SEMAINE (MERCREDI SOIR DERNIER DELAI).

Il faut inscrire au minimum 3 jours si vous inscrivez le mardi et le Jeudi.

Ceci dans la limite des places disponibles. Passé ce délai, une demande doit être faite par mail uniquement, et seulement une réponse positive par mail, entraîne une inscription.

Nous insistons pour que les délais soient respectés afin de nous permettre d'organiser le séjour des enfants dans de bonnes conditions et de répondre à toutes les demandes.

Les inscriptions peuvent être faites pour la journée ou pour la demi-journée avec ou sans repas. Une inscription à la journée sans repas est une inscription pour 2 demi-journées (matin + après-midi)

2/3 des places sont réservées aux inscriptions à la journée pour les mercredis et à la semaine pour les vacances scolaires. 1/3 des places sont prévues pour les inscriptions ponctuelles.

L'inscription est validée par votre règlement. La Maison des Essarts peut prendre quelqu'un qui règlerait avant vous. Votre enfant ne sera pas accepté si la facture n'est pas réglée !!!

III. ABSENCES ET ANNULATION :

EN CAS DE MALADIE : quelle que soit la période, un avoir sera fait à hauteur de 100% sur le coût du séjour pendant lequel l'enfant était absent, **SOUS RESERVE DE PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

EN CAS D'ANNULATION DANS LE RESPECT DU DELAI: AVOIR A HAUTEUR DE 100% AVEC **RETENUE DE 1€10**

MERCREDI : ANNULATION 10 JOURS AVANT LA JOURNEE (LUNDI SOIR DERNIER DELAI)

VACANCES SCOLAIRES : ANNULATION 15 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA SEMAINE (LUNDI SOIR DERNIER DELAI)

Pour une annulation dans un délai inférieur aucun avoir ne pourra être possible.

Les enfants malades ne sont pas admis au centre de loisirs, pour leur bien-être il n'est pas dans leur intérêt d'être en collectivité dans ces moment-là.

IV. FACTURATION, REGLEMENT, AMENDE

TOUTES INSCRIPTIONS ENGAGENT UNE FACTURE. La facture sera éditée et envoyée par mail en début de mois. Toutes les factures sont disponibles sur votre espace famille

L'INSCRIPTION EST VALIDEE UNIQUEMENT LORSQUE LA FACTURE EST REGLEE.

Possibilités de règlement :

- Par Virement bancaire avec les coordonnées suivantes :

IBAN : FR54 2004 1010 0703 3291 0G03 878
BIC : PSSTFRPPLYO
DOMICILIATION : La banque postale – centre de Lyon
69900 LYON CEDEX 20 FRANCE
TITULAIRE DU COMPTE : Assoc MAISON DES ESSARTS
21 rue du parc
69500 BRON

Le virement doit être effectué avec un envoi de mail qui précise le numéro de facture et la somme réglée.

- Paiement en ligne sur votre espace famille
- Espèces
- Par carte bleue à l'accueil de la Maison des Essarts
- Par Apple Pay
- Par Chèque à l'accueil de la Maison des Essarts
- Par CESU ou e-Cesu
- Par chèques vacances ou e-chèques vacances

Seul le chèque pourra être différé et encaissé plus tard.

EN CAS DE MODIFICATION / ANNULATION DANS LES DELAIS

Toutes modifications d'inscriptions entraîneront **une retenue de 1€10.**

I. LES PARTICIPATIONS

ADHESION ANNUELLE ET FAMILIALE : 20 € + ADHESION ACCUEIL DE LOISIRS : 2 €

TARIFS 2025-2026

Quotient CAF Tranches	Tarif ½ journée	Tarif journée	Tarif repas SI PAI (1€)
-250	1,2	1,65	5,15
251-400	1,65	2,35	5,15
401-550	2,15	3,2	5,15
551-650	2,85	4,7	5,15
651-800	3,6	6,6	5,15
801-900	4,4	8,3	5,15
901-1100	4,35	10	5,15
1101-1250	6,35	11,85	5,15
1251-1400	7,1	13,8	5,15
1401-1600	7,9	15,45	5,15
1601-1750	8,75	17,3	5,15
1751-1900	9,65	18,65	5,15
1901-2000	10,6	19,8	5,15
2001-2100	11,5	21	5,15
2101 et +	12,4	22,25	5,15

Le tarif ½ journée et journée se calcule selon votre quotient CAF. Les nouveaux tarifs et les nouvelles tranches ont été recalculés dans un effort d'équité.

II. HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS :

Les enfants peuvent être déposés ou récupérés uniquement pendant les temps d'accueil, ceci dépendant à leur inscription (journée ou demi-journée avec ou sans repas).
C'est-à-dire :
De 7h30 à 8h00 / Forfait de 1€10 par mercredi
De 8h00 à 9h00
De **11h15 à 11h45**
De **13h15 à 13h45**
De 16h45 à 18h00
De 18h00 à 18h30 / Forfait de 1€10 par mercredi
Nous pouvons accepter un écart mais au delà une amende de 1euro10 sera appliqué à toute famille qui dépose son enfant après les heures décrites ci-dessus

En dehors de ces horaires les enfants ne peuvent être récupéré ou déposé à l'accueil de loisirs **sans une autorisation de la direction**. Une décharge devra alors être signée.

Si les enfants ne sont pas récupérées par les parents ils ne pourront être confiés qu'aux adultes inscrits sur la fiche pré-inscription ou avec un mail d'un des parents.

III. LA VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Les enfants ne peuvent **PAS** ramener des objets personnels qui seraient superflus ceci pour une question d'égalité, de plus l'équipe d'animation ne sera en aucun cas responsable en cas de perte, vol ou casse.

Seuls les doudous sont acceptés, pensez à noter le nom de l'enfant.

Penser à habiller l'enfant avec des vêtements marqués à leur nom **ne craignant pas les activités de plein air et activité manuelle**. Ne porter ni vêtements ni objets de valeur à l'accueil de loisirs.

Les **tenues des enfants doivent être adaptés aux activités extérieures** : chaudement en hiver, protégé du soleil en été, protégé de la pluie. Les enfants vont dehors TOUT les jours !

Dans les salles de l'accueil de loisirs, **les chaussures ne sont pas autorisées,** les enfants sont donc en chaussettes ou chaussons (fournis par vos soins).

IV. NOUS CONTACTER :

Vous pouvez nous contacter pour tous renseignements, questions, informations : la maison des Essarts au 04 78 74 25 37 mais aussi Denis, directeur de la structure au 06 26 75 06 03, et aussi le portable de l'accueil de loisirs directement au 06 89 98 37 67. Vous pouvez enregistrer ce numéro, certaines informations seront communiquées par sms.